

La répression et la déportation en France occupée (1940 – 1944) :

L'exemple du fort de Romainville

Dès leur retour des camps de concentration nazis, les déportés ont cherché à mettre des mots sur ce qu'ils venaient de subir. Ces témoignages mettent en avant l'atteinte fondamentale à « l'espèce humaine¹ » que revêt leur expérience.

A la suite de ces récits, les historiens ont cherché à cerner le système concentrationnaire nazi et, aujourd'hui, sa connaissance générale s'est considérablement affinée. On maîtrise dorénavant sa définition comme sa signification, sa formation comme ses évolutions, ses structures comme sa chronologie. On s'est penché sur les criminels nazis et sur la façon dont leur idéologie imprègne l'ensemble du système.

Ce faisant, on a également opéré la nécessaire distinction entre la déportation de répression – qui touche une personne principalement pour ce qu'elle a fait, ce qu'on lui reproche d'avoir fait ou ce qu'elle est susceptible de faire – et celle de persécution – qui vise un individu du fait de sa naissance. La description des mécanismes de la Solution finale et du génocide des Juifs d'Europe a permis de comprendre la différence entre la politique nazie d'extermination et celle de concentration ; entre le fonctionnement des « centres de mise à mort » et des camps du système concentrationnaire.

Mais, dans le cas des déportés de répression partis de France, ces résultats essentiels ne se sont accompagnés ni d'une connaissance des victimes elles-mêmes, ni d'une compréhension des mécanismes politiques et répressifs à l'œuvre. La compréhension de cette atteinte aux valeurs humaines a largement centré le débat sur des considérations surtout philosophiques et civiques. Il est ainsi significatif de constater que nous manquions jusqu'aux travaux publiés en 2004 par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation d'un premier recensement statistique des déportés de répression partis de France, préalable à toute présentation de ce groupe².

Depuis les années 1980, la déportation de répression n'est plus l'épicentre de la mémoire sociale sur cette question. La construction mémorielle de 1945, longtemps opérante, autour de l'ensemble résistant / occupant, a été largement remplacée par le surgissement au premier plan des victimes de la Shoah. Dans la mémoire collective, la déportation n'est globalement plus un « prolongement de la Résistance³ », mais essentiellement le résultat de la persécution des Juifs. Auschwitz a remplacé Buchenwald.

Dans ce cadre, quel est l'intérêt d'étudier le camp allemand du fort de Romainville ?

Introduction : Le site et ses mémoires

Il s'agit de situer au moment des faits les lieux qui vont être visités et, ce faisant, de proposer un rapide « Etat des lieux » des mémoires du fort de Romainville aujourd'hui. Quelle vision historique du site est délivrée à travers ce prisme de la mémoire ? Un camp de résistants ? Le camp des otages ? Celui de Danielle Casanova et des « 230 » déportées à Auschwitz ou celui « des femmes » ? Le camp des massacrés de la Libération ?

¹ C'est le titre du livre de Robert Antelme, Paris, Editions de la Cité universitaire, 1947.

² Fondation pour la Mémoire de la Déportation, *Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression (1940-1945)*, Paris, Ed. Tirésias, 2004, 4 volumes.

³ Annette Wieviorka, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Plon, 1992, p. 157 (Pluriel).

Ce préalable mémoriel est essentiel si l'on veut cerner ce qu'a été ce camp et qui y est passé. Car, en dehors de la Seine-Saint-Denis et du rapprochement qui est proposé dans cette formation initiée par un travail autour du site de Drancy, en dehors des oublis et des concurrences mémoriels, qui retient le fort de Romainville comme symbole des politiques de répression et de déportation depuis la France occupée ?

Ainsi, loin de hiérarchiser les camps, cette approche permet au contraire de les aborder en réseau : dans ce « système » où les mémoires n'ont retenu que le mont Valérien et Compiègne puis Drancy, le rôle de Romainville – national et pas uniquement parisien – est, on va le voir, à la fois important et particulier. Le fort est notamment le point de départ des femmes de France vers Ravensbrück en 1944. L'étude de ce camp, et de son positionnement dans ce réseau, permet finalement de détailler les grands temps de la politique allemande en France occupée, sur son versant répressif, particulièrement éclairé ici, comme sur la persécution des Juifs de France.

Le fort de Romainville : « curriculum vitae » et principales fonctions de ce camp allemand en France occupée, de 1940 à 1944

Il s'agit ici de développer deux réflexions incontournables sur ce sujet : l'une rappelle l'importance des chronologies dans l'analyse des politiques des autorités allemandes, de 1940 à 1944, car ce sont ici les évolutions qui priment ; l'autre montre que ce sont les fonctions d'un camp qui déterminent pour l'essentiel les conditions de détention des prisonniers et leur devenir. A chaque étape et pour chaque fonction, il importe de bien déterminer le rôle des différents acteurs.

-Préambule : répressions judiciaire et extra-judiciaire.

-Le camp administratif du *Militärbefehlshaber in Frankreich* (MBF, le Commandement militaire allemand en France), juin 1940 – août 1942

-La « réserve d'otages » de la région parisienne : la prise de pouvoir de la « Gestapo »

-Romainville (avec Compiègne et Fresnes) dans la déportation des Résistants et des Politiques au départ de France

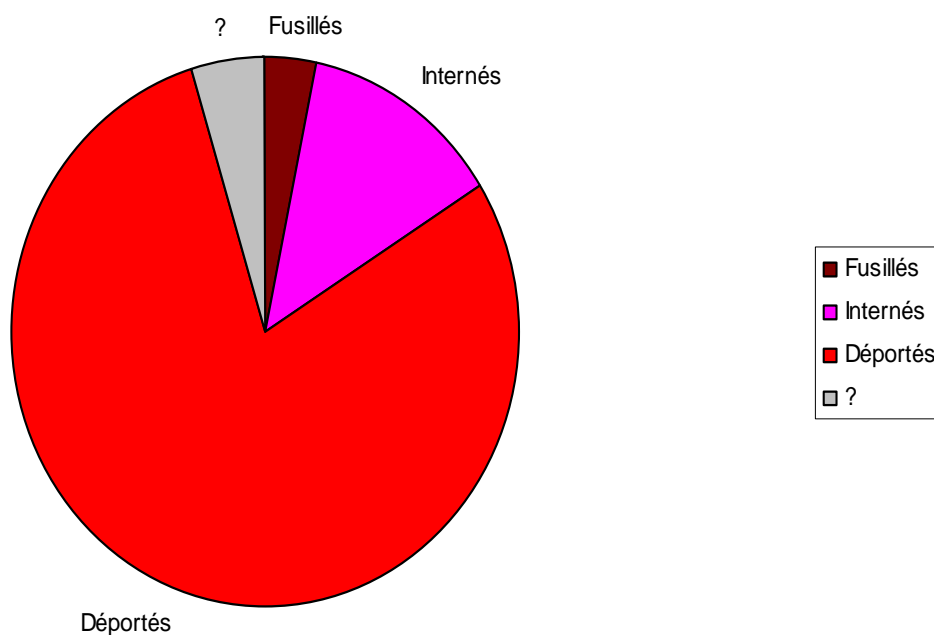
-Un réseau incomplet sans : les tribunaux militaires allemands, Drancy et la « Solution finale » (sans Romainville).

Conclusion :

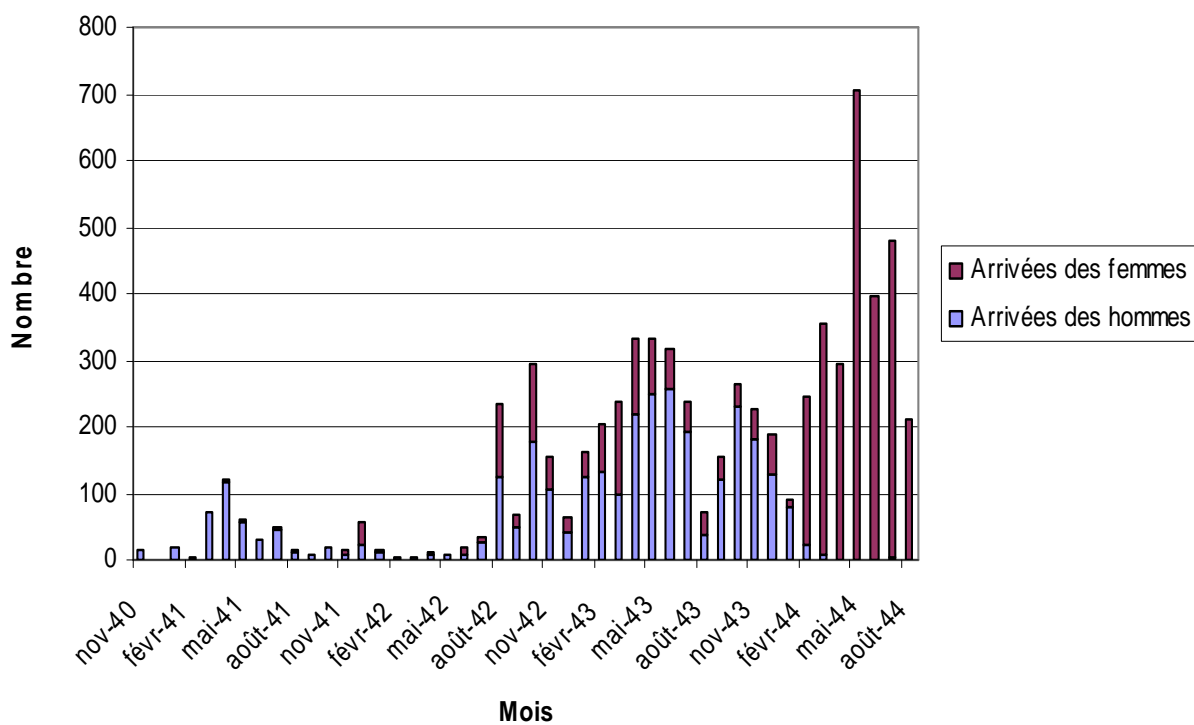
Une étude de cas particulièrement adaptée à l'enseignement de la répression de la Résistance : par les chronologies en jeu, par les fonctions de ce camp et par ceux qui y passent.

**Thomas Fontaine,
novembre 2007**

Devenir des détenus de Romainville (1940 - 1944)



Nombre de détenus arrivés chaque mois au fort de Romainville (1940 - 1944)



Documents réalisés par Thomas Fontaine.

LA RÉPRESSION des attentats terroristes

Des mesures de sécurité et de prévention sont prises

AVIS

Par suite d'attentats commis par des agents communistes et des terroristes à la solde de l'Angleterre, des soldats allemands et des civils français ont été tués ou blessés.

En représailles pour ces attentats, j'ai fait fusiller 116 terroristes communistes, dont la participation ou la complicité à des actes terroristes ont été prouvées par des aveux. En outre, d'importantes mesures de déportation ont été prises. Pour prévenir des incidents à l'occasion des démonstrations projetées par les communistes pour le 20 septembre 1942, j'ordonne ce qui suit :

1^o Du samedi 19 septembre 1942, 15 heures jusqu'à dimanche 20 septembre 1942, 24 heures, tous les théâtres, cinémas, cabarets et autres lieux de plaisir réservés à la population française seront fermés dans les départements de la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne. Toutes les manifestations publiques, y compris les manifestations sportives, sont interdites.

2^o Le dimanche 20 septembre 1942, de 15 heures à 24 heures, il est interdit aux civils non allemands de circuler dans les rues et sur les

places publiques dans les départements de la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne. Sont exceptées les personnes représentant les services officiels, ainsi que les médecins et sages-femmes.

Durant les heures d'interdiction, les permis de nuit délivrés n'autorisent pas à circuler dans les rues et sur les places publiques.

Si pour des motifs militaires ou de ravitaillement d'autres exceptions devenaient nécessaires, le Kommandant von Gross-Paris, ainsi que les Feld und Kreiskommandanturen des départements de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne ont reçu des Militärbefehlshaber in Frankreich pouvoir d'accorder des autorisations exceptionnelles sur demande.

Les moyens de transport publics : chemins de fer, métro et autobus, resteront en service.

Paris, le 19 septembre 1942.

DER HOEHERE SS UND POLIZEI-FUEHRER IM BEREICH DES MILITAEARBEBEHLSSHABERS IN FRANKREICH.

Cet avis annonce à tort qu'une exécution d'otages a déjà eu lieu le 19 septembre 1942. Les 46 otages sont en fait fusillés au Mont-Valérien deux jours plus tard. Il s'agissait sans doute d'éviter que des manifestations n'aient lieu à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la bataille de Valmy, que le parti communiste avait appelé à commémorer.

Cela a trompé les otages internés au fort de Romainville qui, lors de la désignation, pensèrent à la déportation également annoncée dans cet avis. Ceux appelés à rejoindre les casemates comprirent vite le sort qui leur était réservé. Les autres détenus le découvrirent dans les jours suivants lorsque des détenus arrivés de Bordeaux leur apprirent la nouvelle de l'exécution de 70 otages à Souges. « 70 + 46 = 116, plus moyen de douter de l'horrible vérité » témoigne ainsi Octave Rabaté, qui aurait pu être désigné pour le 21 septembre. Marie-Claude Vaillant-Couturier écrit dans une lettre clandestine rédigée au fort le 27 septembre : « il n'y a qu'une chose qui soit vraiment atroce, c'est de voir tomber ses compagnons ; tout le reste n'a pas d'importance. Ils étaient si grands ceux qui sont tombés, qu'on a l'impression que toute une vie ne suffira pas pour être digne d'eux et pour les venger. » Certains camarades des « 46 » liront sur les parois de la casemate 22, en novembre, ces graffitis suivis de noms : « Nous sommes 46 qui attendons la mort avec courage et confiance en la victoire. Vive la France ».



Portrait réalisé au fort de Romainville de Jean-Louis Corringer par Robert Dartagnan : tous les deux sont fusillés comme otages le 21 septembre 1942. Robert Dartagnan, professeur de dessin, arrive à Romainville le 24 août 1942. Il croque ses camarades de détention arrivés en même temps que lui au fort. Archives personnelles de Serge Choumoff.

Pour aller plus loin :

Bibliographie indicative sur la déportation de répression :

Claudine Cardon-Hamet, *Triangles rouges à Auschwitz. Le convoi politique du 6 juillet 1942*. 2005 : Autrement, coll. « Mémoires », 422 pages.

Thomas Fontaine, *Les oubliés de Romainville. Un camp allemand en France (1940-1944)*. 2005 : Tallandier, 144 pages.

Olivier Lalieu, *La zone grise ? La Résistance française à Buchenwald*, préface de Jorge Semprun. 2005 : Tallandier, 441 pages.

Un instrument de travail :

Fondation pour la Mémoire de la Déportation, *Le livre mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression*, 4 volumes, Tirésias, 2004.